

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (CM)  
DU MARDI 4 SEPTEMBRE 2012, A 20 H 30**

---

**Etaient présents :** MM Jean-Louis Dufaut, Alain Hourseau, René Marche, Benoît Groux, Joël Ninoreille, Gwénaél Battonnier, Claude Vol, Michel Chrétien et Laurent Péronne.  
Mmes Sandrine Petit, Francine Davenel, Evelyne Juffin et Céline Pestel.

**Etait absent excusé représenté :** M. Jean-Claude Santune (représenté par René Marche)

Le compte rendu du mardi 12 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

**Secrétaire de séance :** Alain Hourseau

**Ordre du Jour :**

**1) Approbation de la liste affouagère pour l'année 2013**

Le CM approuve à l'unanimité la liste affouagère pour l'année 2013 qui a été affichée aux panneaux extérieurs de la mairie du 13 juillet au 25 août 2012. La liste contient 458 prenants parts. Il n'y a eu aucune réclamation.

**2) Etat d'assiette 2013**

a- Forêt communale

Le CM demande à l'unanimité que la parcelle n°1 pour une surface de 10,74 ha soit inscrite à l'assiette 2013 et fixe la destination et les conditions d'exploitation des produits.

b- Forêt indivise Bouilly-Souigny

Le CM demande à l'unanimité que la parcelle n°4 pour une surface de 10,58 ha soit inscrite à l'assiette 2013 et fixe la destination et les conditions d'exploitation des produits.

Sous réserve de l'accord de la commune de Souigny.

**3) Extension du réseau public d'électricité avec délibération budgétaire modificative**

René Marche informe le CM qu'il est nécessaire de réaliser une extension du réseau public de distribution d'électricité afin de desservir une nouvelle habitation, rue du Pressoir. Le S.D.E.A. (Syndicat Départementale d'Energie de l'Aube) serait chargé des travaux. Le coût de cette opération est estimé à 7 300,00 € avec une participation financière communale de 2 148,87 €, le solde étant pris en charge par le S.D.E.A.

Le CM accepte à l'unanimité cette proposition et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires sous forme de délibération budgétaire modificative.

**4) Assainissement**

a- Admission en non-valeur

Le receveur municipal de la Trésorerie de Bouilly soumet au CM, trois demandes d'admission en non-valeur. Les dossiers, portant sur les exercices précédents, concernent trois administrés de Bouilly dont deux ne résident plus sur la commune à ce jour.

Au vu des éléments fournis par M. le maire concernant chaque dossier, le CM décide de ne pas accepter les admissions en non-valeur des côtes irrécouvrables, de la manière suivante :

- par 10 VOIX CONTRE, R. Marche + 1 pouvoir, J-L Dufaut, S. Petit, A. Hourseau, F. Davenel, J. Ninoreille, C. Pestel, L. Péronne, E. Juffin et 4 Abstentions, G. Battonnier, M. Chrétien, C. Vol, B. Groux, pour la créance de 290,93 € ;

- par 3 VOIX CONTRE, J. Ninoreille, A. Hourseau, S. Petit, 8 Abstentions, G. Battonnier, M. Chrétien, E. Juffin, B. Groux, C. Vol, F. Davenel, C. Pestel, L. Péronne et 3 VOIX POUR, J-L Dufaut, R. Marche + 1 pouvoir, pour la créance de 259,18 € ;

- par 10 VOIX CONTRE, R. Marche + 1 pouvoir, J-L Dufaut, S. Petit, A. Hourseau, J. Ninoreille, F. Davenel, L. Péronne, E. Juffin, C. Pestel, et 4 Abstentions, M. Chrétien, C. Vol, G. Battonnier, B. Groux, pour la créance de 861,27 €.

b- Annulation de titre avec délibération budgétaire modificative

Suite à la réclamation d'un administré au sujet d'une facture indûment établie suite à son déménagement, il convient de régulariser la situation. Le CM accepte à l'unanimité d'annuler le titre correspondant et d'inscrire cette modification au budget.

## **5) Révision de la longueur de voirie communale**

Par délibération du 27 septembre 2011, le CM avait porté la longueur de la voirie communale à 9 270 mètres linéaires.

Or, après contrôle de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube (D.D.T.), il s'avère que les routes départementales traversant la commune ont été intégrées par erreur dans les calculs.

En conséquence et conformément aux observations de la D.D.T., le CM accepte à l'unanimité de modifier la longueur de la voirie communale à 8 260 mètres linéaires.

A la question de B. Groux, il est précisé que cette décision aura une incidence sur la dotation globale de fonctionnement de la commune pour 2013. Les exercices antérieurs ne seront pas touchés.

## **6) Fixation du taux de promotion : échelon spécial échelle 6.**

Depuis le 12 mars 2012, une loi prévoit de nouvelles dispositions portant sur le statut particulier de certains grades des échelons spéciaux. Sachant que l'un des agents communaux est touché par cette loi et sur proposition de M. le maire, le CM accepte à l'unanimité de fixer, à 100%, le taux d'avancement applicable à ces échelons particuliers pour l'ensemble des agents concernés par cette mesure.

## **7) Forêts : réglementation de la circulation des engins à moteur dans les forêts.**

M. le maire fait lecture de la proposition d'un arrêté qui a été établi par les communes de Bouilly, de Souigny et de Laines aux Bois, avec la participation des commissions des bois. Cet arrêté propose de réglementer la circulation des engins à moteur. Le CM doit déterminer les voies qui seront concernées par cette mesure.

Au vue de cette interdiction, L. Péronne et G. Battonnier manifestent leur désaccord car cette décision serait préjudiciable aux habitants de la commune qui respectent l'environnement communal et forestier.

M. le maire et J. Ninoreille soutiennent quant à eux la nécessité de mettre en place une réglementation visant à limiter les dégâts occasionnés par le passage des véhicules à moteur, de préserver les chemins de randonnées, les chemins empierrés, en l'occurrence le Val de Gloire, de préserver certain lieu tel que la ZNIEF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), etc...

Après avoir entendu les arguments de chacun, le CM refuse cette proposition par 5 VOIX CONTRE, B. Groux, G. Battonnier, M. Chrétien, L. Péronne, E. Juffin, 3 VOIX POUR, J-L Dufaut, J. Ninoreille, F. Davenel et 6 Abstentions, R. Marche + 1 pouvoir, S. Petit, A. Hourseau, C. Vol, C. Pestel.

## **8) Plaque commémorative "Pascal Groux" : décision à prendre.**

Après débat au cours des précédentes assemblées et après avoir pris conseil auprès de M. le Préfet, le CM peut apposer une plaque commémorative sur le territoire de la commune de Bouilly, en mémoire de Pascal Groux, victime de l'attentat de Karachi, sauf sur le monument aux morts.

Chacun émet son opinion et ses idées. Divers lieux où pourrait être posée cette plaque sont proposés, à savoir, l'aire de jeux, la borne à incendie décorative devant la mairie, la maison des parents de la victime, la future halle sportive, la façade de la mairie... C. Vol rappelle les circonstances particulières de cet attentat qui a fait 11 victimes françaises dans l'exercice de leur fonction. A la question de R. Marche, B. Groux précise qu'une stèle a été édifée à Cherbourg en mémoire des victimes. Par ailleurs, en tant que frère de la victime, il ne souhaite pas participer au débat, ni au vote. Il souligne le fait que ses parents ne demandent rien de précis et qu'ils s'en remettent à la décision du CM.

Au terme de cette discussion, le CM décide par 11 VOIX POUR et 2 Abstentions : René Marche + 1 pouvoir, d'apposer une plaque commémorative sur la façade de la mairie. La famille sera consultée en ce qui concerne l'inscription.

## **9) Assainissement collectif.**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, la participation pour le raccordement à l'égout (P.R.E.) est supprimée et remplacée par la participation pour l'assainissement collectif (P.A.C.).

Par 13 VOIX POUR (dont 1 pouvoir) et 1 Abstention, B. Groux, le CM décide de fixer la participation pour l'assainissement à 2 900 € par raccordement au réseau communal.

## 10) Halle sportive : achat de terrain.

Ayant été consultés, les propriétaires ont donné leur accord pour vendre les parcelles de terrains destinés à la future halle sportive.

Sur avis de M. le maire, le CM accepte à l'unanimité de proposer le prix de vente à 11,50 € le m<sup>2</sup>, avec prise en charge des frais notariés par la commune.

En réponse à la question de M. Chrétien, M. le maire répond que la Communauté de Communes Bouilly-Mogne-Aumont ne participera pas au projet. En effet, cela supposerait que la Communauté de Communes prenne en charge tous les équipements sportifs des communes adhérentes, or, la reprise de cette compétence n'est pas à l'ordre du jour.

A ce jour, le projet sera supporté uniquement par la commune de Bouilly qui demandera toutes les aides financières possibles.

## 11) Salle du conseil municipal : accord pour la mise à disposition.

Dans le cadre des actions menées auprès des jeunes de 16 à 25 ans, le directeur de la Mission Locale sollicite le prêt d'une salle afin de tenir une permanence une fois par mois à Bouilly. Cette action de proximité a pour but de rencontrer les jeunes de la commune et des environs pour les aider, en cas de besoin, dans leur insertion sociale et professionnelle.

Le CM accepte à l'unanimité de mettre gracieusement à la disposition du ou des intervenants de la Mission Locale, la salle du conseil municipal tous les 4<sup>ème</sup> jeudi matin du mois.

M. le maire est chargé d'établir une convention d'utilisation de locaux à titre précaire.

## 12) Informations diverses.

### M. le maire :

#### - Ecoles maternelle et élémentaire intercommunales :

La rentrée scolaire a eu lieu ce matin. M. Dewancker est le nouveau directeur de l'école élémentaire. On compte 202 élèves (liste prévisionnelle), sur l'ensemble des deux écoles, contre 183 en 2011/2012.

Cette augmentation des effectifs génère quelques modifications dans le fonctionnement des écoles et du service de cantine/garderie ; déplacement d'une classe dans une salle destinée jusqu'à présent aux travaux pratiques, récupération de la salle de classe avec travaux d'aménagement afin d'agrandir la cantine/garderie, souhait du syndicat de ne plus accueillir la classe d'insertion scolaire (CLIS) afin de pouvoir rééquilibrer la distribution des salles de classe.

#### - Remerciements :

a- M. le maire de Plancy l'Abbaye ainsi que Solidarité Sodimédical adressent leurs remerciements pour l'intérêt porté à leur action et de l'aide financière accordée par le CM.

b- L'ONAC (Œuvre Nationale du Bleuet de France) remercie la municipalité pour son soutien lors de la collecte du Bleuet de France, le 8 mai 2012.

#### - Logement communal :

La locataire du logement communal situé au premier étage du bâtiment du Trésor Public a donné son préavis. Le logement devrait être vacant à compter du 15 novembre 2012.

#### - Voirie :

Suite à la demande de la commune de Souigny par courrier du 19 janvier, la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR) fait part du résultat obtenu lors de la campagne de mesure du bruit effectuée du 14 au 15 juin 2012, sur la portion de la route nationale 77 longeant les communes de Bouilly et de Souigny ; << Malgré un environnement sonore altéré, les deux communes ne peuvent être classées comme "point noir bruit". >> La DIR n'est donc pas réglementairement tenue à réaliser un aménagement acoustique ou à une modification de la couche de roulement de la RN 77.

#### - Employés communaux :

Début août, ayant trouvé un poste à plein temps, le nouvel employé communal a dénoncé son contrat à temps partiel.

D'autre part, un employé communal qui avait fait une demande d'aménagement de son temps de travail, souhaite aujourd'hui se mettre en congé de disponibilité à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

Au vu de cette nouvelle situation, il convient donc de procéder très rapidement au recrutement de nouveaux employés.

- Collège Max Hutin :

En raison de la suppression de poste au sein des effectifs TOS du collège, le Conseil Général a décidé que le personnel en place n'assurerait plus l'entretien des espaces verts entourant le gymnase et qu'en conséquence, il appartenait au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de prendre le relais.

Considérant que le collège est le seul utilisateur et que cet espace a, jusqu'à présent, été entretenu par le Conseil Général, le SIVOS n'est pas tenu de réaliser ces travaux.

Au vu de l'état des terrains et sachant la rentrée scolaire proche, le Conseil Général a finalement procédé à la tonte des terrains.

- Appellation Champagne :

Accompagné de Joël et Jeanny Ninoreille, M. le maire a assisté à une réunion d'informations portant sur la révision de l'aire géographique de l'Appellation Champagne. Beaucoup de questions se posent à ce sujet, notamment sur les délimitations du parcellaire et du droit de plantation.

- Déchets ménagers :

a- Le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) a transmis aux collectivités locales le rapport annuel d'activités 2011. Il contient des données concernant le tri et le traitement des déchets ménagers de l'Aube.

b- Au mois de juillet 2012, la mairie a adressé quelques fiches d'incident à la Communauté de Communes de Bouilly-Mogne-Aumont. En effet, les employés de la collecte des déchets verts informaient certains administrés que les contenants utilisés n'étaient pas conformes. Or, lors des précédentes collectes, ils ont toujours été acceptés. Tout est rentré dans l'ordre peu de temps après.

- Étude hydrogéologique :

Dans le cadre d'une étude hydrogéologique et de vulnérabilité de plusieurs captages du secteur de la Vanne Amont, la société Tauw France réalise une étude sur les écoulements des eaux souterraines, du 16 juillet au 31 décembre 2012. En conséquence, ils nous informent que cette étude nécessite l'utilisation de traceurs fluorescents pouvant donner à l'eau une teinte jaune ou rouge. Cette coloration est sans danger pour la population et pour l'environnement.

- Fonds national de péréquation :

Par courrier du 16 août 2012, la Préfecture de l'Aube transmet l'information suivante : cette année, la commune de Bouilly n'est pas concernée par le fonds national de péréquation.

- Circulation sur la Route Départementale 34 :

Du 20 août au 15 octobre 2012, un arrêté signale l'interdiction de la circulation sur la route départementale RD34, en raison de travaux de voirie sur le territoire de la commune de Javernant. Cette voie se situe entre la route nationale RN77 et la route départementale RD188. Ces travaux nécessitent la déviation de la circulation et notamment par Bouilly.

- Covoiturage :

Quelques jeunes, issus de Bouilly et des environs, ont consulté M. le maire afin d'obtenir de l'aide concernant un projet de mise en place de covoiturage. Ainsi, les jeunes, le président de la Communauté de Commune de Bouilly-Mogne-Aumont et le SMARBA (Syndicat Mixte Aménagement Rural Bassin Armance), se sont réunis à diverses reprises afin d'évoquer ce sujet et d'étudier les moyens d'action pour faire connaître cette initiative.

Une réunion publique est prévue le samedi 19 septembre 2012 de 11h à 13h et un registre d'inscription sera mis à la disposition des personnes intéressées au secrétariat de mairie, aux heures d'ouverture au public.

- ALSH de Saint Pouange :

L'ALSH de Saint Pouange (Accueil Loisirs Sans Hébergement) a eu un franc succès au mois de juillet 2012. Il a été enregistré une très nette augmentation de la participation des enfants domiciliés sur le secteur de la Communauté de Communes Bouilly-Mogne-Aumont. La qualité de la prestation a été fort appréciée.

- Panneau d'informations :

Le panneau d'informations a été installé au cours du mois d'août. Le logiciel de programmation a été installé sur un poste informatique en mairie.

**René Marche :**

- Assainissement :

La prime pour l'assainissement collectif est de 6 060 €, pour l'exercice 2012.

- Centre de secours de Bouilly :

Les sapeurs pompiers sont satisfaits des résultats obtenus au cours du concours de pétanque qu'ils ont organisé. 14 équipes ont été constituées.

## **Benoît Groux :**

### - Aire de jeux :

Une habitante de Bouilly a signalé un incident survenu le dimanche 2 septembre dernier. Accompagnée de sa fille, elle s'est rendue à l'aire de jeux. Elles ont été refoulées irrespectueusement par un groupe d'adolescents qui avait investi les installations.

## **9) Questions diverses.**

- **J. Ninoreille** s'interroge sur la présence d'une voiture "épave" qui se trouve sur le terrain de foot intercommunal. Il semblerait qu'un rouleau a été installé à la place de deux roues. **M. le maire** va se renseigner au plus vite.

- A la question de **J. Ninoreille**, **E. Juffin** répond qu'un seul jardin municipal est encore entretenu. Le terrain semble quelque peu difficile à travailler et les utilisateurs ont subi des vols... **E. Juffin et M. le maire** vont mener une enquête afin de déterminer si les jardins municipaux répondent toujours à une attente des administrés.

- **J. Ninoreille** fait remarquer que certaines plantations et certains arbres de l'aire de jeux sont morts et que les mauvaises herbes ont envahi les lieux. **S. Petit** souligne le fait qu'ils ont été plantés au cours du mois de juin avec la garantie par le pépiniériste que la reprise et la croissance pouvaient avoir lieu même si les plantations étaient, somme toute, tardives. Il est, toutefois à noter que le manque de personnel communal en période estivale avec, notamment, le départ d'un employé communal, n'a pas permis un arrosage intensif des sites.

Par ailleurs, le prestataire de service a garanti le remplacement de toutes les plantations qui n'auraient pas repris. Il en est de même avec le fournisseur des pieds de lavande qui ont été installés sur le parking des écoles.

Concernant l'aménagement de l'aire de jeux, il est ajouté qu'il est prévu de semer le gazon avant la fin de l'année et que le désherbage du site sera prochainement effectué par les employés communaux en fonction de leur emploi du temps.

Enfin, il est précisé que l'installation du mobilier devrait être effective d'ici quelques semaines.

- **J. Ninoreille** constate que le socle de la croix qui est située sur la route de Roncenay et qui a été percutée par un habitant de Souigny, n'a toujours pas été réparé. Par ailleurs, il demande qu'un entretien soit fait autour de la croix située près de la déviation. Cette dernière rappelle par sa gravure les vendanges. **M. le maire** signale que le désherbage dépend de la DIR, Direction Intercommunale des Routes.

**J. Ninoreille** souhaiterait que le sujet soit évoqué en commission car ces croix font partie du patrimoine communal.

- A la demande de **J. Ninoreille**, **M. le maire** indique que les travaux d'aménagement du chemin de la Ligne, dont la portion est située entre la rue de la Paix et la rue de l'Hôtel de Ville, ont été étudiés par la commission des Chemins. Il va prendre contact avec le Vice-président afin d'obtenir de plus amples informations.

- A la demande de **B. Groux**, **M. le maire** répond que la décision du CM mettant une salle située dans le bâtiment communal sis au 28 rue de l'Hôtel de Ville, au profit du centre de secours (formation des jeunes sapeurs pompiers) a été communiqué au chef de corps. Ce dernier s'est engagé à transmettre l'information au SDIS (Syndicat Département d'Incendie et de Secours). Affaire à suivre.

- Lors du tournoi de pétanque organisé par le Pétanque Club de Bouilly, le dimanche 29 juillet dernier, **B. Groux**, a pu constater que le terrain de pétanque était trop petit pour accueillir les 56 équipes. Les organisateurs ont du improviser des lieux de rencontre, autour du foyer familial, près des écoles.... Il conviendrait de revoir ultérieurement la question d'un projet adapté à l'accueil de ces manifestations.

La séance est levée à 22 h 45.